

# LES ÉCHOS DE JALOGNY

Magazine municipal - Janvier 2023



MAIRIE DE JALOGNY

03 85 59 11 55

Ouverture au public

Le lundi de 14h à 17h

Et le jeudi de 9h à 12h

Courriel : [mairie@jalogny.fr](mailto:mairie@jalogny.fr)



## LE MOT DU MAIRE

La Commune est la plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du moyen âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884 véritable chartre communale, mais c'est aussi une structure à l'échelle humaine proche de vous où il fait bon vivre.

Jalogny, 400 habitants qui vivent sur 1015 hectares et où la municipalité gère, entre autres, environ 120 hectares de bois et de terres, surface, qui au fil des mandats, augmente car le Conseil municipal, par délibération, fait jouer son droit de préemption pour acquérir des biens et plus particulièrement des bois.

Vous êtes originaires de JALOGNY depuis plusieurs générations ou tout comme moi vous avez choisi de vivre dans ce charmant village et je crois que nous sommes de plus en plus nombreux.

Participer à la vie de notre cité si le cœur vous en dit, rien de plus simple. Les associations vous attendent.

Une toute nouvelle "La Grange Café" a vu le jour grâce aux bénévoles et aux élus. Quel succès !!! Une véritable réussite ! Merci Mesdames et Messieurs !!!

L'Amicale, plus ancienne, a besoin de VOUS !!

Marie-Claude avec toute la volonté et l'énergie qui la caractérisent serait ravie que vous veniez lui apporter votre aide. Vous avez des idées, des envies, faites-les partager.

Le Comité de Fleurissement, aidé par les employés municipaux, a en charge l'embellissement de notre village. Avant la pandémie, cette association a souvent été récompensée par le département dans le cadre des villages fleuris.

L'Echo de Barroux, association communale de chasse par la volonté d'une douzaine de membres, continue son chemin.

Malheureusement, peut-être la plus ancienne des associations le club du "Beau Tilleul" est en très mauvaise posture. Le bureau vient de voter sa dissolution. Seule la bonne volonté de nouveaux bénévoles, jeunes ou anciens pourra le faire renaître.

En conclusion, par votre engagement que vous soyez élus ou bénévoles vous avez le pouvoir d'animer votre village et d'enrichir par vos choix la communauté.

Les élus et moi-même vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2023.

**Patrick Taupenot**

### SOMMAIRE

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Infos diverses       | p.3    |
| Bilan mi-mandat      | p.4    |
| Défibrilateur        | p.5    |
| Bilan assainissement | p.6    |
| Nouveaux arrivants   | p.7-8  |
| Panneau pocket       | p.9    |
| Vie associative      | p.9-11 |

Parution janvier 2023  
IPNS Mairie de Jalogny  
Photo de couverture E. Daudin



Cartes réalisées par les enfants de Jalogny lors de l'atelier de l'Amicale

# INFOS DIVERSES

## ETAT-CIVIL

**Nous avons le plaisir d'accueillir 4 nouveaux enfants sur la commune et notamment sur Vaux ce qui porte à 5 les naissances cette année !**

Anatole Timothée Camille PIARD, né le 16 juillet 2022 à Mâcon, fils de Arnaud PIARD et Constance JOUHET, domiciliés 8 rue de la Chapelle.

Alva GUILLOTIN, née le 31 juillet 2022 à Mâcon, fille de Paul GUILLOTIN et de Chloé SANGOUARD, domiciliés 7 rue de la Verchère.

Gaspard CHARRETIER, né le 16 août 2022 à Mâcon, fils de Rémi CHARRETIER et Mathilde BRU, domiciliés 7 Chemin de la Saule.

Lou BUCHILLET BORDET, née le 25 novembre 2022 à Mâcon, fille de Benoît BUCHILLET et de Marion BORDET, domiciliés 1 rue de la Verchère.

Félicitations aux jeunes parents !

**Et nous avons eu la joie de célébrer un nouveau mariage.**

Le 16 juillet 2022 entre Antoine Paul BIDEET et Léa OSSEDAT, domiciliés à PUBLIER (Haute Savoie) - 997 rue de la dent d'Oche.

Nous présentons nos meilleurs vœux aux mariés !

**Mais nous avons eu la tristesse d'enregistrer les décès de :**

Florent BONNIAUD, décédé le 6 août 2022 à Jalogny, domicilié à Saint Laurent sur Saône (Ain) 76 Place de l'Eglise

Yvette COLLONGETTE, née MARTINOT, décédée le 29 septembre 2022 à Mâcon, domiciliée à Jalogny - 4 Montée du Bourg.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en 2007 doivent se faire recenser en mairie à partir de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

## CARTE D'IDENTITE - PASSEPORT - CARTE GRISE

Petit rappel : les pré-demandes de cartes d'identité et de passeports s'effectuent sur le site [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr). Vous devez ensuite prendre un RV à la mairie de Cluny - 03.85.59.05.87 pour finaliser votre demande. Il faut compter un délai d'un mois pour l'obtention de la pièce d'identité.

En ce qui concerne la demande pour la carte grise,

celle-ci doit se faire gratuitement en ligne UNIQUEMENT SUR LE SITE [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr).

## C.C.A.S.

Pour rappel des aides sont mises en place par le CCAS (cantines, centre aéré...) Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat de la mairie.

## URBANISME

Ce deuxième semestre, il a été déposé :

Un permis de construire pour l'extension d'un stockage de fourrage - 8 route de Saunat

Un permis de démolir d'une ancienne habitation 6 Montée des Bousseaux

Et une déclaration de travaux pour :

Une isolation extérieure - 2 rue de la Saint Valentin

## Changer de nom de famille :

**une nouvelle loi en faveur du nom des mères**

Une nouvelle loi relative au changement de nom est entrée en vigueur le 1er juillet 2022. Elle simplifie les modalités selon lesquelles un parent peut donner son nom à ses enfants s'il ne l'a pas fait à la naissance, et il modifie la procédure selon laquelle une personne peut changer son nom de famille, souvent en faveur du matronyme. En effet, tout adulte pourra changer de nom une fois dans sa vie pour ajouter à son nom de famille ou y substituer le nom du parent qui ne lui avait pas été transmis à la naissance. Et ce, sur simple déclaration en mairie grâce à un formulaire dédié, sans avoir à justifier sa demande. S'il veut en revanche choisir un tout autre nom de famille, le cadre originel demeure. A noter que si cette personne a des enfants, ce changement de nom s'étend de plein droit à ses enfants de moins de 13 ans, et avec leur consentement s'ils sont plus âgés.

## VŒUX DU MAIRE

Les traditionnels vœux du Maire auront lieu le **VENDREDI 20 JANVIER à 19H00** à la salle communale. Nous vous attendons nombreux.



# Actualités

## UN BILAN À PRESQUE MI-MANDAT

Lors d'une réunion publique en mars 2020, nous vous avons présenté notre liste « Avec vous construisons l'avenir » et notre programme qui comportait six priorités. Nous vous proposons à mi-mandat de faire le point sur nos actions et nos engagements.

### LA SÉCURISATION DE LA COMMUNE

- La commune s'est dotée d'un **radar pédagogique pour sensibiliser à la vitesse**. Ce dernier est positionné aux différentes entrées de la commune. Les données recueillies sont précieuses et vont être un appui intéressant pour les aménagements futurs.
- Une étude est en cours pour améliorer la sécurité à l'entrée du bourg en englobant l'aménagement de la place du monument et le déplacement de l'arrêt de bus. Nous vous présenterons le projet prochainement lors d'une réunion publique.
- Le marquage au sol de places de stationnement est également à l'étude notamment sur le quartier de la Charme.

### MAINTENIR LA VIE SOCIALE

- Le plus beau projet n'est pas uniquement à mettre à l'actif de la commune mais c'est surtout l'investissement d'une poignée de bénévoles (dont plusieurs élus) avec l'ouverture de la **grange café**, mise à disposition par la commune, un vrai lieu de vie sociale intergénérationnelle par excellence.
- Nous avons pris en compte également les demandes de nombreux parents avec le **déplacement de l'abri bus sur la placette de vaux**. Abri construit intégralement par l'agent municipal et les élus.

### MISE EN VALEUR DU PATRIMONE DE LA COMMUNE

- Nous allons procéder prochainement à l'**acquisition du verger qui jouxte l'église**. Cela permettra d'intégrer ce lieu dans tout l'aménagement de la place et de l'entrée du bourg.

### LA PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES DE LA COMMUNE

- L'eau devient vitale ! La municipalité a donc décidé d'**agrandir la bâchasse située près du lavoir**. Le doublement du volume d'eau est très apprécié des agriculteurs et des jardiniers.



### L'AMENAGEMENT DES QUARTIERS

- En attendant les travaux de la place du monument, le principal aménagement a été fait sur la place de Vaux avec **l'installation de l'abri bus**.



### AMÉLIORER LA COMMUNICATION

- Nous nous étions engagés à construire **un site internet** dédié à la commune, c'est chose faite. Vous retrouvez l'ensemble des informations et les statistiques montrent qu'il est fréquemment consulté : [www.jalogny.fr](http://www.jalogny.fr)
- Nous avons également prévu une page facebook mais après réflexion nous avons préféré la formule **panneau pocket** (voir article par ailleurs). Nous vous invitons vivement à télécharger cette application.



# Actualités

## DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE (DAE)

La commune a récemment fait acquisition d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).

Cet appareil est placé sous le porche à droite de l'entrée de la mairie, accompagné d'une signalétique verte caractéristique comme nous pouvons en distinguer dans la plupart des lieux recevant du public.

Il serait envisageable de prévoir l'installation d'un second DAE sur Vaux.

### Qu'est-ce qu'un DAE et son rôle ?

Le DAE est un dispositif médical d'urgence qui apporte assistance à la réanimation d'une personne victime d'un arrêt cardiaque.

L'utilisateur portant secours à la victime est guidé pas à pas vocalement par l'appareil. Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel pour l'utiliser, il est accessible à tous !

Ce dispositif permet, après avoir immédiatement alerté les secours (15), d'effectuer rapidement les premiers gestes d'urgence auprès de la victime en attendant l'arrivée des professionnels de santé alertés.

La commune a fait le choix d'un DAE totalement automatisé, l'appareil guide l'utilisateur et analyse le rythme cardiaque de la victime. Le DAE délivre automatiquement le choc, s'il le juge nécessaire, sans aucune intervention manuelle de l'utilisateur.

### Pourquoi installer un défibrillateur sur la commune ?

C'est une obligation légale eu égard au décret n° 2018-1186 relatif aux défibrillateurs.

Pour sauver des vies : Lors d'un d'arrêt cardiaque, l'utilisation d'un DAE accompagnée d'une prise en charge efficace et d'un massage cardiaque, permet d'augmenter les chances de survie d'une victime. La loi promulguée le 3 juillet 2020, crée le statut de citoyen sauveteur : toute personne portant assistance à une personne en situation apparente de péril grave imminent, en effectuant auprès de la victime, les gestes de premiers secours dont le massage cardiaque, l'utilisation du DAE et tout autre geste visant à sa survie. Porter assistance aux personnes en danger, qui fait partie des missions et devoirs d'une mairie.

### Pour en savoir plus :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/dae>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037839290>

<https://www.vie-publique.fr/loi/269358-statut-de-citoyen-sauveteur-lutte-contre-arret-cardiaque>



# Actualités

## BILAN DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



C'est après la loi sur l'eau de 2000 et le zonage assainissement obligatoire de 2002 que le projet de réaliser un assainissement collectif sur le Bourg et ses hameaux reliés a commencé. Dès lors, suite à l'approbation de notre PLU en 2006, l'achat du terrain pour accueillir la station de traitement a été réalisé et les travaux de construction ont démarré en 2007. Les travaux concernant la construction du réseau de collecte, de desserte et les branchements se sont étalés jusqu'en 2015, avec pas moins de 6 tranches. C'est 93% des prévisions du zonage de l'assainissement collectif réalisé, 115 foyers en service et 3,5 kms de réseau. (Reste le hameau de Brout et 4 habitations à la Périale).

**2007 ► Construction de la station filtre plantée de roseaux**

**2008 ► Le bas du Bourg et reprise du lotissement Mont Saint Pierre**

**2009 ► Alimentation lotissement le Praillon et jusque vers l'Eglise**

**2009 - 2010 ► Le retour**

**2011 ► Montée des Bousseaux et lotissement De Barros**

**2012 - 2013 ► Fin des Bousseaux - Place de la Charme - RD465**

**2015 ► Fin de la Charme - la Périale (en partie)**

L'ensemble des travaux ont représenté un investissement total de 1 009 585 € TTC. Le taux d'aide global a été de 56,8%, taux plutôt moyen suite au désengagement du département en 2010 pour financer ce type d'investissement, mauvaise nouvelle pour terminer et amortir l'investissement

de la station sachant qu'une réalisation dans les années 90 aurait été beaucoup plus favorable : ci-dessous le détail du financement de toutes les opérations.

**Aides partenaires (Agence de l'eau et Département = 320 513€**

**Participation des usagers sur frais de branchement = 87 500€**

**Récupération TVA = 165 572€**

**Autofinancement de la commune**

**par emprunts = 436 000€**

**Total Investissements = 1 009 585€**

Pas moins de six emprunts ont été nécessaires pour l'autofinancement des 436 000€ par la commune, cinq sont encore en cours, le dernier prendra fin en 2036 avec une dette ramenée à 220 000€ au 01 janvier 2023, soit environ 50% des remboursements déjà réalisés.

La redevance payée par les usagers du service sert à couvrir les frais de fonctionnement, l'entretien et le remboursement des emprunts ainsi que les amortissements.

La gestion de la station et du réseau sont en régie c'est à dire gérer directement par la commune, ce qui nous permet, comme pour l'opération annuelle de faucardage des roseaux, de faire des économies sur le fonctionnement et palier éventuellement à un dysfonctionnement.

**Ainsi, le conseil a pu voter une diminution de la redevance pour 2023 avec une part fixe à 110€ et une part variable à 1,90€/m3 contre 130€ et 2,10€/m3 auparavant. (Un gain de 44€ pour une consommation de 120m3).**



# Actualités

## ILS ONT CHOISI JALOGNY!

Depuis deux ou trois ans, l'installation de plusieurs jeunes, célibataires ou couples, est venue apporter du sang neuf à notre commune. Nous leur souhaitons la bienvenue et vous les présenterons au fil de nos bulletins.

### DAMIEN BARDONNET, FACTEUR D'INSTRUMENTS À VENT ▼

Installé depuis avril dernier, dans la jolie maison achetée à Monsieur Révillon, à l'orée du bois de Vaux, Damien, 42 ans, exerce le métier rare de facteur d'instruments à vent. Il s'est spécialisé principalement dans la fabrication de cornets à bouquin, instruments nés à la fin de la Renaissance, et joués jusqu'au début de la période baroque. Damien fabrique également quelques doucians ou dulcians, ancêtres du basson actuel. Ses clients se situent majoritairement en France et en Europe, et plus largement dans tous les pays où l'on pratique la musique ancienne européenne.

« J'ai grandi près d'Autun, avant de vivre dans le Lyonnais, confie-t-il. Si j'ai choisi cette région, c'est parce que l'état d'esprit m'a tout de suite plu. Sans compter que Lyon et Paris sont très vite accessibles. »

A noter que Damien, qui joue par ailleurs de la trompette au sein de la Fanfarosoir, n'a pas hésité à proposer très vite ses services à la Grange Café dès cet été, et a été particulièrement touché par l'accueil des Jalognards.



### PAULINE LAGÉ ET QUENTIN BAUDIN ▼

Ils ont acquis la maison de Loïc Dauvergne au 4 rue du Praillon et y vivent depuis 2019, mais comme nous n'avons pas fait de rubrique consacrée aux nouveaux habitants depuis longtemps, nous les considérerons comme tels.

Originaire de Dijon, Pauline Lagé, 29 ans, est assistante maternelle à la MAM de Ste Cécile. Quentin Baudin, 28 ans, quant à lui, nous vient de Bergesserin et travaille comme ouvrier agricole sur Tramayes.

Leur fils, Raphaël, est né en juin 2020, et un petit frère ou petite sœur est attendu pour avril prochain. « Nous avons eu un vrai coup de cœur, confie Pauline, et sommes ravis d'habiter Jalogny. » Ils sont déjà passés à la Grange Café et comptent bien y revenir à la prochaine saison, si bébé leur en laisse le temps bien entendu !





# Actualités

## CLAIRE ET SÉBASTIEN CORRAZE PEILLET ▼

Ils ne viennent pas de très loin, puisque Claire, 31 ans a grandi à Azé et Sébastien, 35 ans, à Massilly. Attachés à leur région, ils ont rénové la maison des grands parents de Claire, maison jouxtant celle de Véronique Danière à Vaux. C'est là précisément qu'a été élevé son père Louis Henri Moreau, frère d'André Moreau, bien connu sur le village. Ils y vivent depuis mi-mars avec leurs deux garçons, Louis trois ans et demi et Léon, petit bout de chou de sept mois. « *Nous nous plaisons beaucoup ici, d'autant plus que nos lieux de travail ne sont pas très loin, confie Claire.* » Sans vouloir faire un jeu de mots qu'elle a entendu 100 fois, Claire est clerc d'huissier à Mâcon. Quant à Sébastien, par ailleurs pompier et rugbyman sur Cluny, est maçon à Saint Gengoux le National.



## AURÉLIE ET VICTOR DA SILVA ▼

Ils se sont mariés à Jalogny en juin 2021 et Matéo, leur petit garçon, soufflera sa première bougie ce 31 décembre 2022. Aurélie, 28 ans, est assistante de direction chez SAGS à Charnay. Victor, 29 ans, quant à lui, est maçon à son compte sur Jalogny.

Leurs familles respectives sont bien connues dans la région. Les parents d'Aurélie, Véronique et Antonio Aguilar, installés sur le village depuis 2001, ont leur entreprise de plombier chauffagiste sur Cluny. Le père de Victor, Jean-Claude Da Silva, quant à lui, plombier, également à Cluny prendra bientôt sa retraite. Manu, son épouse, est coiffeuse chez Eléments à Cluny.

Aurélie et Victor ont acheté leur maison, située au bout de l'Impasse des moines, à Madame Carteron en novembre 2019. « *Nous sommes vraiment contents, confie Aurélie, car elle*

*correspond tout à fait à ce que nous cherchions. Si les travaux intérieurs sont bien terminés, il reste encore tout l'extérieur à faire ! »*



## LAURIANNE ET VICTOR JUSSEAU ▼

Laurianne et Victor, 37 ans, ont acheté leur maison au 14, rue de la Charme en octobre 2021. Ils ont trois enfants ; Armelle, neuf ans, Lucien, six ans et Baptiste, qui fêtera ses trois ans en janvier.

Ils se sont rencontrés pendant leurs études à Marseille. S'il a ses racines à Saint Gengoux le National, Victor a beaucoup déménagé. Laurianne, elle a grandi en Loir et Cher. Avant d'arriver à Jalogny le couple a vécu une huitaine d'années à Paray le Monial.

Victor, travaille à Mâcon, comme délégué à la protection des données pour le département. Laurianne, quant à elle, a repris la direction du Centre Social de Cluny. « *C'est une période dense, confie Laurianne, car les travaux sont loin d'être finis. Mais la maison est grande avec plein d'espaces différents très sympas. Une fois rénovée, elle sera vraiment agréable à vivre. Et puis, la région nous plaît beaucoup, sans compter que nous y avons de bons amis. Et la dynamique de la vie associative, n'est pas pour nous déplaire.* » Bref encore un bon choix pour cette nouvelle famille de Jalognards !





# Actualités

## PANNEAU POCKET AU SERVICE DES HABITANTS

**La mairie de Jalogny s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.**

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

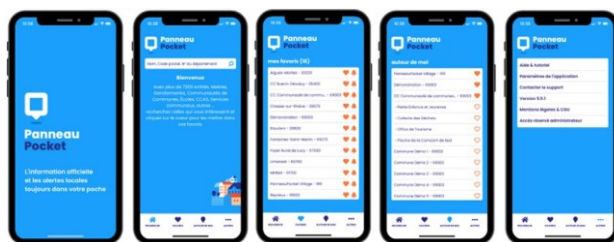
L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

**Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !**

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles.

Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur ([www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)).

La commune de Jalogny diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.



## Vie associative

### COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Ce deuxième semestre, le comité a organisé un marché automnal. Le soleil était de la partie, et le comité vous remercie de votre présence. Rendez-vous est pris pour l'an prochain !

L'été a été chaud et sec, mais les plants mis en place étaient adaptés à cette situation.

Toujours avec l'équipe de bénévoles, les massifs ont été nettoyés pour l'hiver.

Retenez votre date, nous vous convions le dimanche 7 mai au marché aux fleurs et légumes !

Nous remercions les agents municipaux, ainsi que la municipalité pour leur aide.

Vous aimez gratter la terre, fleurir ? Alors rejoignez-nous !

**Nous vous souhaitons de belles et douces fêtes de fin d'année et une très belle année 2023**



# VIE ASSOCIATIVE

## AMICALE DE JALOGNY

• Le 11 septembre, par temps splendide, une trentaine de participants ont pu découvrir d'un œil neuf notre village et ses alentours : relief, affleurements rocheux, boisement, carrière, sources. Cette randonnée géologique de 6 km conduite par Pierre Danière invitait à considérer notre environnement immédiat à la lumière de la très longue histoire de formation des continents. Cette découverte se clôturait à la Grange communale par une petite exposition (cartes, échantillons de roches...) et un pot convivial. Bonne nouvelle pour ceux qui l'ont manquée : une 2ème édition de cette randonnée géologique se fera au printemps !



• Neuf enfants ont participé à un atelier de décorations de la Grange communale en vue de l'Halloween. Fantômes et chauve-souris ont envahi le porche et le bar.

Le samedi 22 octobre, sorcières, lutins, pirates et spectres en tout genre ont hanté les rues de Jalogny, à la tombée de la nuit. Après toutes ces terreurs, au menu : soupe de sorcière et crêpes !

• « *Et si nous pensions aux personnes âgées ?* » L'idée des enfants fut de réaliser et offrir aux aînés de Jalogny des cartes de Noël. Un atelier a été animé par l'Amicale sur deux séances. Ces cartes, où jouent couleur, relief et écriture, sont remises par les enfants accompagnés de leurs parents.

• Vivent lumières, vin chaud et gourmandises ! Fidèle à la tradition, l'Amicale invita, samedi 10 décembre, les habitants de Jalogny à un moment convivial dans la Grange communale, au rythme des orgues de Barbarie.

• L'Amicale a construit 7 chalets décorés sur différents thèmes. Deux nouveaux quartiers ont ainsi reçu leur décoration des fêtes de fin d'année : Busseret et le Mont Saint-Pierre.

• L'année se clôt avec Lulu l'Embrouille ! Spectacle de magie pour petits et grands, offert par l'Amicale aux moins de 16 ans.

• L'Amicale a de nombreux projets pour 2023 ; la place manque pour en dresser la liste ici. Quoiqu'il en soit, nous vous souhaitons une très bonne année 2023.





# Vie associative

## LA GRANGE CAFÉ



La Grange Café, une identité et un lieu de partage « magique » apprécié de tous et de toutes ouvrira à nouveau ses portes le 5 mai 2023. Toute l'équipe vous remercie de votre fidélité depuis son ouverture en juin. Grâce à vous, c'est-à-dire plus de trois cents personnes adhérentes, ce fut une année riche de rencontres et d'événements festifs clôturée par un marché de la Saint Glin Glin délicieux.

Nous remercions chaleureusement aussi tous les artistes et les artisans qui nous ont rejoint tout au long de cette année :

- Théâtre « *quand le vent se lève, les mouches se mettent à parler* »
- Pizza au feu de bois réalisées par Violette et Emilie du Fournil de la Pierre Levée
- Vernissage et exposition photo très appréciée avec l'artiste Serge Michalowicz
- Fabrika ' sons animée par Yannick Coutheron et

Absinte Abramovici

- Echecs entre café associatifs (Ballad Café de Lournand et le café associatif de Blanot)
- L'artiste Yanis TAIEB dans une ambiance cabaret
- Remise du chèque de 3000€ du Crédit Agricole dans le cadre de l'appel à projet « Grande Cause mutualiste » remporté par l'association.
- Chansons improvisées par notre chanteuse et talentueuse Thérèse Besson.
- Marché gourmand le 4 décembre avec 10 exposants locaux, l'animation musicale du quartet Jazz et une exposition photos très remarquée de l'artiste photographe Pierre Plattier.

Les projets 2023 sont déjà en préparation et une newsletter vous parviendra avant l'ouverture afin de vous informer des prochaines festivités.

**Notre adresse mail :**

**[contact@lagrangepcafe-jalogny.fr](mailto:contact@lagrangepcafe-jalogny.fr)**



## LES ASTUCES POUR BIEN TRIER !

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, le tri est devenu **plus simple**, puisque vous pouvez trier **tous vos emballages**. Mais savez-vous pourquoi c'est nécessaire que chacun joue le jeu ? Trier permet le recyclage de la majorité des emballages, ce qui contribue à **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)**, mais aussi à **économiser les matières premières**. Trier permet aussi de **réduire les coûts des collectivités**, en réduisant le volume des déchets incinérés, qui coûtent plus cher que les déchets triés.

De plus, le tri est vecteur de création de filières et donc d'emplois.

**Voici donc les gestes à adopter au quotidien pour que le tri soit optimal !**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à demander à votre collectivité le **mémo-tri**, ou bien rendez-vous sur <https://www.sytraival.com/>



**JE N'IMBRIQUE PAS**



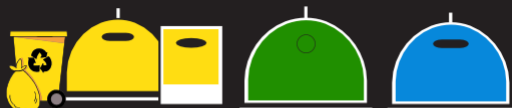
**JE JETTE EN VRAC,  
ET PAS EN SAC !**



**QUE DES EMBALLAGES**



**VIDÉS !**



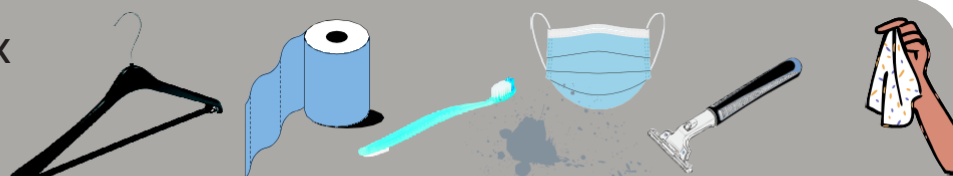
**JE ME RENSEIGNE SUR LES  
CONSIGNES DE TRI**

<https://www.sytraival.com/> ou sur  
le site de ma collectivité



**JE SÉPARE  
L'OPERCULE DU POT/  
DE LA BARQUETTE ET  
JE LES METS TOUS  
LES DEUX AU TRI**

**HALTE AUX  
ERREURS  
DE TRI...!**



**LES PETITS OBJETS ET DÉCHETS HYGIÉNIQUES  
VONT DANS LES SACS NOIRS**